

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Mardi 16 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cahennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Mantion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancherin, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni le Mardi 16 décembre 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**Nombre d'administrateurs présents :**

17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°11

18 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°35

17 administrateurs présents à partir de la délibération n°36

Nombre d'administrateurs représentés :

3 administrateurs représentés

Administrateurs présents :

| | |
|-----------|---|
| Lina | BLANC |
| Philippe | BRANCHE |
| Irène | CHAPUY |
| Claude | DURAY |
| Christian | EXCOFFON |
| François | GAUDIN |
| Mustapha | HADDOU |
| Patrick | LATOUR |
| Franck | LOMBARD |
| Evelyne | MARECHAL |
| Nathalie | MONVIGNIER MONNET |
| Patrick | POUPELLOZ |
| Elisabeth | REY |
| Claudine | RODRIGUES (<i>à partir de la délibération n°12</i>) |
| Maguy | RUFFIER |
| André | THOUVENOT |
| André | VAIRETTO (<i>jusqu'à la délibération n°35</i>) |
| Eliette | VIARD GAUDIN |

Administrateurs représentés :

| | |
|---------------------|--|
| Fatiha BRIKOUI AMAL | Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD |
| Jean-Pierre ANDRE | Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE |
| Yves BRECHE | Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT |

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Aliardon, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Gieta, Marthod, Mercury, Montaillouer, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Quirige, Rognox, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrennes-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Ressources Humaines – Adhésion au contrat d'assurance groupe du CDG73 pour la couverture des risques statutaires

Rapporteur : François GAUDIN

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ou des textes précédents le Code et non encore codifiés,

Vu l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n° 45-2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 juillet 2025 autorisant le Président du CdG73 à signer le marché avec le groupement DIOT SIACI/GROUPAMA,

Vu la délibération n° 46-2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 juillet 2025 approuvant la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le CdG73 (2026-2029),

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a lancé un marché public. L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI/GROUPAMA.

Il convient donc d'approuver l'adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Savoie et attribué au groupement DIOT SIACI/GROUPAMA, selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1^{er} janvier 2026)
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés :

- Décès : 0.16 % sans franchise
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux : Frais médicaux seuls + Taux : 0.28 %
- Congé de maladie ordinaire, temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire : Franchise de 30 jours consécutifs + Taux : 2.92 %
- Total : Taux de remboursement des indemnités journalières à 100 %

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve l'adhésion au contrat d'assurance groupe porté par le CdG73 pour la couverture des risques statutaires (période 2026-2029) ;***

- approuve la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le CdG73 ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention précitée avec le CdG73 ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes nécessaires à cette adhésion.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

